

CHAPITRE II

L'ATTITUDE DE RENE BOUSQUET FACE A LA RESISTANCE INTERIEURE ET A L'ACTION EXTERIEURE.

L'attitude vis à vis des communistes.

Les communistes, contrairement à ce que pensaient les Allemands ou à ce qu'ils faisaient semblant de croire pour justifier leur élimination, n'étaient pas tous des terroristes. Certains et non des moindres parmi eux s'élevaient contre les méthodes pratiquées.

La déclaration de Marcel Cachin³ : « On m'a demandé si j'approuvais les attentats individuels contre la vie des soldats de l'armée allemande, je réponds que les attentats individuels se retournent contre le but que prétendent atteindre leurs auteurs. Je ne les ai jamais préconisés ni suscités. J'en ai toujours détourné mes camarades. »

René Bousquet, quant à lui, a toujours protégé sans sectarisme les communistes à partir du moment où ceux-ci étaient purement et simplement des résistants désireux de libérer leur pays de l'occupation allemande et où ils ne recouraient pas à des attentats.

Alors qu'il était préfet de la Marne, rappelons la protection dont les communistes, les franc- maçons et les Juifs ont bénéficié, individuellement

3. Dès juillet 1942 dans *La Vie Ouvrière* les communistes résistants considéreront Marcel Cachin comme un traître.

et collectivement, dans ce département et aussi le geste très certainement unique pendant l'Occupation où en sa qualité de préfet René Bousquet est allé déposer une couronne tricolore sur les tombes de communistes exécutés par les Allemands en tant qu'otages.

Il est vrai que dans un ouvrage *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale*, Jean-Pierre Husson a cru pouvoir affirmer que René Bousquet avait mené une lutte très sévère à l'encontre des communistes. Mon livre *René Bousquet préfet de la Marne*⁴ s'est efforcé de lui répondre.

Pascale Froment, dans sa biographie sur René Bousquet, tout en citant la source Husson a voulu minimiser le geste du cimetière. Observons simplement que celui-ci a eu à ce point de résonance qu'il a été invoqué par Pierre Pucheu, lors du procès d'Alger, à titre d'argument à l'appui de sa propre défense et que plusieurs témoins dans la Marne ont déclaré qu'à la suite de ce geste ils s'attendaient à l'arrestation du préfet, qui a d'ailleurs été envisagée par le général commandant la région de Dijon.

Postérieurement à la parution de mon livre, j'ai découvert dans le dossier personnel de René Bousquet aux archives du ministère de l'Intérieur l'indication suivante qui renforce la démonstration :⁵ « Bousquet lorsqu'il était préfet de la Marne a fait libérer plusieurs communistes et notamment Mankovski, chef de la section communiste de Châlons [avec cette précision, concernant Mankovski, que René Bousquet n'en a pas fait état, lors de son instruction devant la Haute Cour].

René Bousquet a mis en avant, comme condition de l'acceptation de son poste à Vichy, la suppression des polices politiques autonomes créées par Pierre Pucheu et plus particulièrement, à l'encontre des communistes, du S.P.A.C. qui était au service de l'occupant et dont les membres étaient pour la plupart des militants collaborationnistes.

La note pour Cado du 15 juin 1942 en apporte la preuve :⁶ « Je

4. Op.cit.

5. Archives de Fontainebleau 19890158 n° 166.

6. A.N.R.B.H.C. cote 1162. L'original de la note mentionne : « Vu le Président, il a gardé sa note sur le S.P.A.C. et l'en parlera à ton retour. Signé Cado. Document 55 en fin de chapitre.

viens de voir Buffet. Il m'affirme que le Président lui aurait fait part de son intention de maintenir le S.P.A.C... Veux-tu dès demain matin aller voir le Président de ma part et lui rappeler la promesse formelle qu'il m'a faite à ce sujet au moment de ma nomination... Maintenir le S.P.A.C. c'est ouvrir une brèche que j'avais refermée. C'est tolérer pour l'avenir un nouveau risque de création d'une police politique, alors que j'ai formellement indiqué à tous nos collaborateurs que ma présence à l'intérieur signifiait la fin de toutes les fantaisies auxquelles on s'est livré depuis quelques mois et le retour au fonctionnement, aussi normal que le permettent des circonstances exceptionnelles, d'une administration traditionnelle. Du côté français, il ne vaut pas de s'arrêter aux criaileries intéressées de quelques excités. Le Président a d'ailleurs formellement promis aux préfets de mettre fin à l'activité de services qui échappent à leur autorité. Le S.P.A.C., qui est à la fois service de renseignement et de répression, dépend directement et uniquement du ministre de l'Intérieur. Il est composé en majeure partie (120 environ) de militants de partis politiques surtout P.P.F. qui n'appartiennent à aucun titre à l'administration. »

René Bousquet a fait libérer des camps d'internement de nombreux opposants communistes. Le témoignage de Mathiaux du 23 mars 1945 est, ici, essentiel⁷ : « Je travaillais au 8^e bureau en qualité de commis. Lorsque M. Bousquet était encore secrétaire général et qu'on lui présentait un dossier d'interné en vue de la libération de ce dernier, Bousquet signait automatiquement la mise en liberté, s'il était un interné civil ou politique. Il a libéré beaucoup d'internés communistes et syndicalistes. Il en libérait en masse à l'occasion du 1^{er} mai. »

Le courrier du préfet régional de Gironde, Maurice Sabatier, adressé le 8 septembre 1943 à René Bousquet confirme cette protection. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que de nombreux internés politiques libérés le 1^{er} mai 1943, selon vos instructions, à l'occasion de la fête du travail ont été au cours de ces derniers mois arrêtés par les autorités d'occupation et écroués au fort du Ha. Il résulte des renseignements qui ont pu être recueillis que ces arrestations ont été opérées sur ordre des services allemands de Paris qui considèrent que dans la conjoncture actuelle la libération d'éléments communistes, susceptibles de présenter

7. A.N.R.B.H.C. cote 74.

éventuellement un danger, est inopportune. Quelques-uns ont été relâchés mais la plupart ont été maintenus. »⁸

Une autre preuve en est le rapport du préfet André-Jean Faure du 26 janvier 1943 sur le camp de Saint Paul d'Eyjeaux (Haute-Vienne) où étaient internés principalement des communistes.⁹ « Les libérations de fin d'année ont apporté une sérieuse amélioration dans l'état d'esprit des internés. Cette première détente a été encore augmentée par les nouvelles libérations du 8 janvier qui s'élevaient à 47. »

Entendu le 9 août 1948 dans le cadre de l'instruction de René Bousquet, André-Jean Faure précisera que les ordres émanaient bien du secrétaire général à la police¹⁰ : « Il n'y était plus guère internés, au moment où René Bousquet devint secrétaire général, que des Israélites et les personnes que les préfets avaient envoyées à titre de répression politique, des communistes, notamment... René Bousquet avait parfaitement compris, ce que beaucoup n'admettaient pas encore, qu'il était inique de conserver dans les camps des personnes parce qu'elles avaient manifesté des idées contraires à celles du gouvernement... C'est un chiffre de 30 000 à 32 000 environ qui furent libérés pendant qu'il était secrétaire général... Nous avons à ce sujet des conférences fréquentes, et son activité personnelle a toujours stimulé énergiquement ses propres services pour hâter les décisions utiles. »

René Bousquet a constamment agi, par ailleurs, de façon à ce que leur sort soit détaché de celui réservé aux terroristes en privilégiant, dans leur intérêt, la compétence des tribunaux français. La note de la Sicherheitspolizei d'Évreux du 26 octobre 1942 en apporte indirectement la preuve : « L'accord entre les autorités allemandes et françaises spécifiant que lors d'arrestations par la police française, les tribunaux français seraient compétents pour juger l'affaire s'applique exclusivement aux communistes arrêtés lorsque ceux-ci sont convaincus ou soupçonnés d'agitation communiste. »¹¹

8. A.N. F7 14903.

9. A.N. F7 15110. *Le préfet André-Jean Faure a été inspecteur général des camps de septembre 1941 à juillet 1943 puis préfet régional de Lorraine.*

10. A.N.R.B.H.C. cote 1157.

11. A.N. F7 14880.

René Bousquet a dispensé ses services d'effectuer la traque de communistes, lorsqu'ils étaient assimilés sans motifs à des terroristes par les Allemands. Marc Bergé dans son rapport du 27 décembre 1947 en reproduit la constatation : « Geissler a lui-même demandé soit avant soit après l'occupation de la zone sud plusieurs enquêtes sur des communistes terroristes... Il est facile de se rendre compte que Geissler a adressé plusieurs lettres de rappel. Ces demandes d'enquêtes auraient été systématiquement traitées avec la plus grande mauvaise volonté. Il en existe des preuves flagrantes dans les archives de la police où l'on peut voir nombre de ces enquêtes annotées de la façon suivante : attendre – ne pas répondre – laisser traîner. »¹²

La note de l'Abwehr du 6 septembre 1943 (*citée p. 484*) était en outre consacrée au comportement de René Bousquet vis-à-vis des communistes. « Il y a chez lui depuis quelques temps des documents concernant une vaste organisation communiste qui a été fondée récemment en France et qui a été découverte. Bousquet n'a pas osé, jusqu'à maintenant, transmettre les dossiers à un service allemand, ni permettre à un service allemand d'en prendre connaissance car il craint les suites qu'aurait, de la part des ennemis de l'Allemagne, une pareille décision »¹³

L'attitude de René Bousquet vis-à-vis de la Résistance.

Les collaborateurs directs de René Bousquet à Vichy ou dans les régions étaient pour la plupart d'authentiques résistants, qu'il a protégés dans leurs actions face aux Allemands. Il avait notamment dans son équipe le colonel Robelin, dont le commandant Paillole a fait l'éloge dans son Livre *Les Services spéciaux*, expliquant qu'il était surveillé par les Allemands et épié par la Milice. Le colonel Robelin a continué en 1944 sous Darnand, comme il le faisait sous les ordres de René Bousquet, avec son accord, à fournir des informations qui permettaient d'alerter les résistants et les maquis. Victime d'un guet-apens, il sera affreusement torturé. Son corps mutilé ne sera jamais retrouvé.¹⁴

12. A.N. F7 14880.

13. A.N.R.B.H.C. cote 1011. Document publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.

14. Les services spéciaux 1935-1945, édité en 1975 chez Robert Laffont, pages 558 à 560.

En faisait également partie Marcel Grandclerc qui a témoigné le 9 janvier 1946.¹⁵ « Dès la fin 1941, j'ai appartenu à la Résistance (A.S.) comme chef de file d'un important noyau de patriotes (marins, policiers, civils). Sur les instances de mon chef direct, M. Dudenhoefter (alias lieutenant-colonel Pontcarral) et grâce à l'appui d'un fonctionnaire qui était déjà en place, je suis rentré au cabinet de M. Bousquet, le 1^{er} octobre 1943, poste que j'ai continué à occuper sous Darnand jusqu'au mois d'août 1944. En tant que résistant j'atteste que je n'ai eu à fournir des renseignements à notre cause qu'au départ de M. Bousquet car, étant chargé du courrier du cabinet, je n'ai pu retenir aucun grief qui puisse nuire à des personnes patriotes. Pendant ces trois mois j'ai eu la preuve que les arrestations opérées étaient celles qui s'imposaient ; les intéressés étaient brûlés et risquaient d'être arrêtés par les Allemands. Ces faits étaient importants puisqu'à cette époque les prisons françaises étaient inviolables. La veille de son départ M. Bousquet remit l'instruction d'envoyer par T.S.F. l'ordre de libérer immédiatement M. Jean Nocher. L'intéressé devait être recherché quelques jours après sur les ordres de Darnand. Plusieurs fois M. Bousquet en apprenant les différends qui éclataient entre maquis et G.M.R., s'interposa comme médiateur (notamment dans les environs de Limoges) sans que pour cela le fait soit connu des Allemands. Je conserve à M. Bousquet toute mon estime de Français et regrette que sa personnalité ait eu ce rôle ingrat, lequel en définitive lui a permis de servir les intérêts de beaucoup de compatriotes. »

Un autre témoignage significatif est celui de Pierre Saury, chargé de mission au cabinet de René Bousquet à Vichy, et qui, entendu le 15 mars 1945, précise les instructions auxquelles il obéissait :¹⁶ « En juin 1942, je fus chargé d'organiser à Paris, la délégation des Renseignements généraux pour la zone nord. Par suite du refus par les autorités allemandes, j'organisais sur les instructions de M. Bousquet et à son cabinet un service officieux chargé de surveiller l'activité des hommes politiques du mouvement collaborateur et les partis politiques favorables à la politique de collaboration tels que de Brinon, de Pellepoix, Déat, Luchaire, le R.N.P., le P.P.F. C'est d'ailleurs à la suite d'enquêtes faites par ce service que furent internés, malgré l'opposition

15. Document publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.

16. A.N.R.B.H.C. cote 58.

des autorités allemandes, les journalistes du *Pilori* et Jean Azéma¹⁷ de *Radio Paris*. Jamais M. Bousquet ne demanda à ce service de lui fournir des renseignements sur les organisations de la Résistance. Copie de toutes les notes de renseignements ainsi établies étaient d'ailleurs remises régulièrement au B.C.R.A.¹⁸ réseau Praxitèle et au service clandestin de sécurité militaire en France du colonel Navarre... J'étais en relations suivies avec les chefs de l'Armée Secrète et du B.C.R.A. M. Bousquet n'était pas sans savoir que je recevais certains d'entre eux dans mon cabinet. Jamais il ne fit aucune allusion à ces faits, tendant à les supprimer. »

D'autres personnalités de son entourage sont restées en vie ou en fonction grâce à lui. Roger Heurtaux témoigne le 1^{er} décembre 1947.¹⁹ « Le 6 décembre 1942, alors que j'étais commissaire de police à Beaucaire (Gard) j'ai été arrêté par les Allemands pour avoir participé avec des officiers du 2^e bureau des états-majors des départements militaires des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse au camouflage du matériel de l'armée française... Je suis resté emprisonné un mois. Je fus ensuite libéré, à la suite d'une démarche personnelle de René Bousquet, à la différence des officiers qui ont été déportés en Allemagne... Quelques jours après ma libération, je fus convoqué à Vichy et reçu par M. Bousquet. Au cours de notre entretien, il me fit connaître qu'il ne désapprouvait pas mon action... Par la suite M. Bousquet me fit muter à Montpellier dans le but de me soustraire dans la mesure du possible à la surveillance des Allemands. »

Georges Romieu écrit le 12 décembre 1948 :²⁰ « J'exerçais sous l'Occupation les fonctions de sous-directeur de la police nationale à Vichy. Je me trouvais donc sous les ordres de M. Bousquet. Mon attitude générale (j'étais en réalité affilié à l'Armée secrète) déplut aux Allemands qui demandèrent que je fusse relevé de mes fonctions. M. Bousquet me défendit si habilement que je conservai mon poste. Les Allemands revinrent à la charge. M. Bousquet réussit encore à me sauver et me fit savoir que si

17. Il s'agit du père du fameux historien Jean-Pierre Azéma (N.D.E.).

18. Le Bureau Central de Renseignement et d'Action (B.C.R.A.) a été créé le 17 janvier 1942 à Londres. Il était dirigé par le colonel Passy. C'était le service de contre-espionnage de la France Libre.

19. Document publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.

20. Document publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.

les choses se gâtaient, il me muterait sur le conseil de préfecture de la Seine, poste non politique qui échappait au contrôle de l'occupant. Ceci ne faisait nullement l'affaire de mon chef, le Dr Colomb, organisateur de l'Armée secrète, pour la région de Vichy, ni la mienne. En fait M. Bousquet parvint à me maintenir jusqu'au bout à Vichy. J'en garde une vive reconnaissance à ce chef de grande classe dont l'intelligence et le patriotisme eurent certes des occasions plus éclatantes de se manifester mais à qui je suis heureux d'apporter mon témoignage de haute estime. »

Mme Vespérini, le 1^{er} février 1948²¹, affirme ceci : « C'est davantage au moment de l'arrestation de mon mari par la Gestapo, le 18 novembre 1943 que j'ai pu apprécier l'homme d'élite qu'était René Bousquet. Mon mari est arrêté par la Gestapo sur dénonciation (il avait demandé à Bousquet des faux papiers pour les envoyer à ses amis restés en captivité ; ce dernier les lui avait donnés en lui recommandant une particulière prudence). Aussitôt avisée j'appelle René Bousquet et j'ai la satisfaction de lui parler au bout du fil. Il me répond ceci : "Je sais, je suis au courant de tout, comptez sur moi, je me porte garant de votre mari." A ce moment, ne songeant plus à lui, il s'engagea à fond pour le tirer de là, malgré sa situation personnelle chancelante. Et pendant plus de vingt jours Bousquet lutte âprement pour empêcher que mon mari soit déporté en Allemagne. »

D'autres témoins confirment. Noël Paoli, ancien commissaire spécial victime d'une dénonciation, craignant d'être découvert comme ancien membre du 2^e bureau ayant fait fusiller un espion allemand, il a été libéré sur intervention de René Bousquet.²² Henri Labarre, ancien chef régional de l'Armée secrète de la région 5 reçoit de René Bousquet des papiers officiels pour l'aider à passer les barrages en lui proposant même, en cas de danger, d'aller se réfugier chez ses parents à Montauban.²³

Autre preuves : la note du 22 mars 1943²⁴ adressée au général Oberg demandant la mise en liberté immédiate de M. Kuster, commissaire principal des Renseignements généraux à Saint Etienne ; la démarche faite à la demande de René Bousquet par Jean Leguay, le 7 décembre 1943, auprès

21. A.N.R.B.H.C. cote 655.

22. A.N.R.B.H.C. cote 1232.

23. Document publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.

24. Archives personnelles.

d'Hagen afin d'obtenir la libération du commissaire central de Marseille Becker qui avait été avant la guerre commissaire spécial en Alsace²⁵ ; le retour obtenu d'Allemagne de l'intendant Andrieu qui avait été arrêté et déporté ; également celui de M. Albayez qui avait subi le même sort.²⁶

René Bousquet a protégé de nombreux résistants connus dont certains désiraient rejoindre Londres. Le témoignage du général Navarre du 4 février 1946²⁷ le confirme : « Je tiens à préciser que pendant tout le temps où Monsieur Bousquet a occupé les fonctions de secrétaire général à la police, alors que j'étais moi-même dans la Résistance, chargé par le comité d'Alger de l'organisation des services de la sécurité militaire en France, j'ai à diverses reprises pu constater que des ordres avaient été donnés par Monsieur Bousquet pour que les mandats d'arrêt décernés à la demande des Allemands contre certaines personnalités de la Résistance ne fussent pas exécutés. »

De même, le témoignage de Jean Vaujour du 21 février 1949.²⁸ « En ma qualité de compatriote du président Queuille et d'ancien attaché à son cabinet au ministère des Travaux publics en 1937 et 1938, j'ai conservé avec celui-ci après les douloureux événements de 1940 et sa retraite à Neuvic, des contacts étroits. C'est ainsi que j'eus l'occasion, le 13 février 1943, de lui rendre visite en Corrèze et c'est au cours de cette entrevue qu'il me fit part de son départ prochain pour l'Angleterre... Parfaitement édifié sur les sentiments de M. Bousquet, je crus opportun de l'informer de cet entretien et j'eus la certitude immédiate que celui-ci avait parfaitement compris le sens de mes propos lorsqu'il me donna tous apaisements à cet égard. C'est ainsi qu'à une date qui se situe dans les derniers jours de mars 1943, M. Bousquet me fit savoir par l'intermédiaire de M. Weber qu'à l'issue d'une réunion ministérielle qui s'était tenue à Vichy, il avait été envisagé l'internement de M. Queuille à la suite des rumeurs concernant son départ... Le président (Queuille) informé par mes soins des termes de

25. A.N. F7 14896.

26. A.N.R.B.H.C. cote 665. *L'un et l'autre, promus à la Libération, n'ont pas contesté les faits.*

27. A.N.R.B.H.C. cote 477. *Publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.*

28. *Jean Vaujour a écrit à un des avocats de René Bousquet, le bâtonnier Ribet, en février 1949 ; il devait quitter la France, alors que le procès de René Bousquet était audienté. Le procès aura lieu finalement en juin 1949 ; Jean Vaujour figurait alors parmi les témoins présents. Il n'a pas été entendu, René Bousquet ayant renoncé au cours des débats à faire entendre les témoins à décharge qu'il avait fait citer. Le document a été publié dans le livre d'Yves Cazaux, op.cit.*

la présente lettre me confirmait à la fois l'exactitude de ces faits et tout le prix du service qui lui avait été ainsi rendu par René Bousquet. »

Le témoignage d'Emile Vié du 22 juin 1948²⁹ devrait faire taire certains procureurs ! « Ayant, après l'occupation du territoire tunisien par l'armée allemande consécutive au débarquement allié en Afrique du Nord, participé activement à la lutte contre l'occupant ... Je fus avec mon chef et divers autres fonctionnaires arrêté et embarqué de force par la Gestapo. Rapatrié en France, je devais être interné. C'est grâce à l'intervention de M. Bousquet que cette mesure fut transformée en ordre d'assignation à résidence qui, lui-même, toujours grâce à la même protection, ne fut pas exécutée. Quelques temps après, M. Bousquet, qui connaissait parfaitement mes sentiments et mon action passée, m'offrit à son cabinet un poste que j'acceptai. Je puis témoigner que jamais je ne reçus de lui d'autre consigne que d'aider les Français en difficulté. Etant à plusieurs reprises intervenu en faveur de fonctionnaires de la police poursuivis par les autorités allemandes, je fus couvert et approuvé. Il est d'autre part à ma connaissance personnelle que tant M. Bousquet lui-même que son directeur de cabinet ont agi de même et sauvé de la déportation de nombreux Français. »

André Viénot atteste le 21 juin 1949 :³⁰ « En novembre 1942, mon frère Pierre, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, était détenu à Evaux-les-Bains ; j'indiquai au gouvernement de l'époque que cette détention était préjudiciable à sa santé et demandai son transfert en Haute-Savoie où il pourrait se soigner. Cette demande fut envoyée à l'examen de M. Bousquet qui ne fit aucune difficulté pour recommander la mesure que je sollicitais. Bien plus la surveillance dont il fit entourer mon frère était si faible que celui-ci put rejoindre aisément, après quelques semaines, le champ d'aviation clandestin d'où il s'envola pour l'Angleterre. Vous savez qu'une fois arrivé à Londres, le général de Gaulle le nomma ambassadeur du Comité d'Alger. »

Son attitude vis-à-vis de François de Menthon³¹, qu'il sortira des

29. Le document a été publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.

30. Archives personnelles.

31. François de Menthon était garde des Sceaux, lorsque le père de René Bousquet, qui était notaire à Montauban, fut forcé par la Chancellerie de céder son étude.

pattes du SOL³² est tout aussi significative. Il y a lieu de se reporter aux déclarations de Pierre Laval lors de sa confrontation le 22 septembre 1945 avec l'ancien garde des Sceaux de Vichy, Joseph Barthélémy, qui établissent le rôle protecteur assumé par René Bousquet vis-à-vis de François de Menthon, futur garde des Sceaux de la IV^e République qui ne lui en sera guère reconnaissant. « Je proteste de la manière la plus formelle contre les affirmations de M. Barthélémy au sujet de cette affaire. Les faits se sont passés dans un sens diamétralement opposé à la thèse qu'il soutient... Ce sont des SOL qui avaient commis des actes de violence contre M. de Menthon... Une instruction fut ouverte ; ils refusèrent de répondre sous le prétexte qu'ils étaient couverts et tenus au secret par le serment légionnaire. Le ministre de la Justice se garda bien de donner des ordres au parquet car manifestement M. Barthélémy ne voulait pas être en conflit avec les SOL et la Légion soutenus par le cabinet du Maréchal. M. Bousquet chargea un de ses collaborateurs de faire une enquête. De l'enquête il résulte que le SOL était responsable... j'ai dû subir ensuite de vives réclamations de la part du Maréchal lui-même. Je lui ai répondu que je ne pouvais qu'approuver pleinement l'attitude et les décisions des deux secrétaires généraux M. Bousquet et M. Hilaire... Malgré la protestation du Maréchal, M. Bousquet donna l'ordre à la police de surveiller désormais le SOL... Il va de soi, après tout ce que je viens de vous révéler, que je n'ai jamais songé à faire interner M. de Menthon ou à le faire révoquer. Je ne le connaissais pas et l'agression dont il avait été la victime ne pouvait constituer un grief contre lui. »³³

René Bousquet intervint aussi au profit d'un autre futur garde des Sceaux, M. Teitgen, suite à son arrestation par les Allemands le 13 novembre 1942. Il écrit à M. Boemelburg le 24 juillet 1943³⁴ : « Par note en date du 17 mai je vous avais signalé l'arrestation par les autorités allemandes de M. Teitgen demeurant dans le département de Meurthe-et-Moselle. Vous aviez bien voulu m'indiquer téléphoniquement le 23 juin que vous n'aviez pas trouvé trace de dossier concernant cette affaire. Je tiens à vous faire connaître que la police de sûreté allemande a communiqué le 16 juillet à

32. *Service d'Ordre Légionnaire : structure issue de la Légion des combattants créée en zone libre en août 1940 ; elle servira ultérieurement de base à la Milice de Joseph Darnand.*

33. *A.N. 3W dossier Haute Cour Pierre Laval.*

34. *Archives personnelles. Document 56 en fin de chapitre. Teitgen sera garde des Sceaux au moment du procès Laval. Consulté par le général de Gaulle sur la régularité des débats, il cautionnera l'assassinat judiciaire.*

la préfecture régionale de Nancy le message suivant : « L'avocat Teitgen, né le 8 mars 1882 à Nancy, a été arrêté le 13 novembre 1942 pour activité anti-allemande et transféré, par la suite au camp de Compiègne. L'enquête n'est pas encore terminée. Pour cette raison, aucun renseignement ne peut être donné sur la situation de l'affaire. » En raison de cette communication, je crois devoir vous signaler à nouveau cette affaire en vous confirmant les renseignements que je vous avais donnés le 17 mai d'où il résulte que M. Teitgen n'a jusqu'à présent attiré à aucun moment l'attention des services de police française et qu'il est à la tête d'une très nombreuse famille (20 petits enfants). »

De Brinon, qui était bien informé, a déclaré, avant son exécution, le 15 juin 1945, concernant le général Giraud que René Bousquet, « qui savait certainement où il se cachait, ne fit rien pour l'empêcher de passer en A.F.N. » et à propos de de Lattre de Tassigny que « René Bousquet le rechercha si peu que ce ne furent pas les services de police qui étaient sous ses ordres qui le retrouvèrent. » De Brinon aurait pu ajouter qu'incarcéré, de Lattre de Tassigny réussit à s'évader et que là encore René Bousquet, informé du projet d'évasion, avait la possibilité, s'il l'avait voulu, de le faire échouer.³⁵ A l'égard des maquis, René Bousquet a tout à la fois évité les opérations militaires allemandes et prévenu leurs responsables lorsqu'il était obligé par les Allemands d'agir à leur rencontre.

Les zones les plus menacées d'intervention allemande ou italienne se situaient en Haute-Savoie et en Corrèze ; c'est dans ces deux régions que René Bousquet a réussi jusqu'à son départ à empêcher les autorités allemandes d'agir directement et ce sans causer le moindre préjudice à la Résistance.

Il y a eu deux menaces bien distinctes en Haute-Savoie que René Bousquet a fait échouer en intervenant chaque fois vis-à-vis du gouvernement et auprès des autorités allemandes. La première menace d'opération se situe en mars 1943 à l'initiative des Italiens qui étaient soutenus par les militaires allemands ; il fallait éviter tout motif d'intervention. Ce fut l'origine d'un simulacre d'action. Finalement un accord est intervenu entre André Boutemy, directeur des Renseignements généraux, dépêché

35. A.N.R.B.H.C. cote 113.

sur place par René Bousquet et les maquisards. Ceux-ci furent autorisés à rentrer chez eux sans que leur identité ne soit révélée. André Boutemy a été entendu le 9 juillet 1948³⁶ ; il a intégralement confirmé tout à la fois les conditions et résultats de son intervention.

La seconde menace beaucoup plus lourde fut en juin-juillet 1943 directement le fait des autorités allemandes. René Bousquet, après bien des péripéties, obtint que l'opération soit annulée. Elle fut remplacée par des internements préventifs qui furent de courte durée, chaque interné restant dans l'intervalle sous la garde de l'autorité française. La note du directeur général de la police nationale du 23 novembre 1943 adressée au directeur des Renseignements généraux accrédite les déclarations faites à l'instruction par René Bousquet, à savoir que tous les internés ont été libérés avant sa cessation de fonctions : « Je vous serais obligé de vouloir bien hâter dans la mesure du possible les enquêtes que vous avez prescrites pour permettre au service compétent de m'en soumettre les résultats afin que je puisse statuer définitivement sur le cas de chacune de ces personnes internées depuis bientôt cinq mois. »³⁷

La menace d'intervention allemande se situe, en Corrèze, en mai 1943. La déposition d'André-Jean Faure du 9 août 1948 souligne le danger :³⁸ « une des difficultés angoissantes surgies en Limousin qui excitaient la colère des Allemands était la présence de nombreux résistants sur le plateau de Millevaches. Tous les transfuges du S.T.O. et notamment les ouvriers de la manufacture d'armes de Tulle se réfugiaient au plateau de Millevaches. Or, une nuit de mai 1943, je fus alerté par un coup de téléphone du commandeur de la Gestapo de Limoges me demandant une audience de toute urgence. Reçu aussitôt il m'informait qu'il avait obtenu du général Oberg, chef suprême de la Gestapo, l'envoi de deux compagnies de SS pour nettoyer avec des mitrailleuses lourdes le plateau de Millevaches. Je protestai contre cette mesure contraire aux conventions d'armistice et déclarai au commandeur que j'allais immédiatement partir pour Vichy afin que l'ordre donné par le général Oberg fût rapporté. Devant lui, du

36. A.N.R.B.H.C. cote 916. André Boutemy était le directeur des Renseignements généraux jusqu'à son remplacement par André Baillet en juin 1943.

37. A.N.R.B.H.C. cote 923 pièce n° 7.

38. A.N.R.B.H.C. cote 1157. André-Jean Faure était au moment des faits préfet régional de Limoges.

reste, je téléphonai au préfet de la Corrèze de venir sans délai me rejoindre à Limoges pour nous rendre ensemble à Vichy, le plateau de Millevaches étant dans son département. Partis dans la nuit, nous arrivâmes au petit matin à Vichy et sans désespérer, malgré l'heure matinale, j'obtenais de Bousquet qu'il arrachât au général Oberg le contrordre attendu. Ainsi les SS ne massacrèrent pas le maquis du Plateau de Millevaches. Bien plus, les Allemands exigeant qu'une opération de police fut sans délai effectuée, Bousquet organisa avec des forces importantes de la police nationale une expédition sur le plateau de Millevaches qui prit beaucoup de temps pour être mise au point et pour permettre à tous ceux qui y avaient un intérêt à changer de lieu. Si bien que lorsque les forces de police arrivèrent sur le plateau de Millevaches, il y avait déjà plusieurs jours que tous les maquisards en étaient partis. »

L'absence de tout préjudice causé à la Résistance est confirmée dans un rapport déposé, après recherches dans les archives du département de la Corrèze sur commission rogatoire du 9 août 1947. Le rapport du 5 septembre 1947 est sans équivoque : « les opérations qui étaient censées nettoyer le département de la Corrèze et les départements voisins conformément aux ordres très fermes donnés par René Bousquet le 12 mai 1943 à M. Cussonac ont donné des résultats nuls ». ³⁹

Le Président de la Haute Cour, Louis Noguères l'a reconnu lors des débats : « Pour la Corrèze un très volumineux dossier a été réuni et il ne reste rien de ce qui pourrait être mis à votre charge. » ⁴⁰

Nous savons, par ailleurs, grâce au témoignage de Fernand Rossat, qui commandait le groupe de Résistance de l'Allier, qu'à chaque opération menée contre son maquis, il était prévenu par le canal du chef de cabinet de René Bousquet, le colonel Marty. Fernand Rossat a déclaré : ⁴¹ « Je commandais à l'époque un maquis entre Chatel-Montagne et Saint-Nicolas-des-Biefs dans l'Allier. Je connaissais le colonel Marty. J'ai perdu le contact avec lui jusqu'en 1941, date de mon évvasion de captivité. Je l'ai retrouvé à Vichy. Je le mis de suite au courant de mon action commençante dans la Résistance et il me donna

39. A.N.R.B.H.C. cote 846.

40. A.N.R.B.H.C. 324 AP 47, sténo des débats audience du 22 juin 1949 page 61.

41. Document publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.

un appui total. Il m'informa que Lemoine et Bousquet étaient entièrement acquis à ces idées et me proposa de s'en ouvrir à M. Bousquet. Peu de temps après, je revis le colonel Marty qui me dit textuellement : « M. Bousquet, comme je le prévoyais, est d'accord. Il est inutile que vous reveniez nous voir ; vous aurez maintenant un agent de liaison. » Je partis commander mon groupe de résistance. Je redescendais chaque samedi chez moi, à Vichy et un de ces samedis j'eus l'occasion de rencontrer à mon domicile l'agent de liaison, qui après avoir pris contact avec ma femme au préalable et prévenu de mon arrivée m'attendait. Cet inspecteur engagea la conversation comme suit : « Je suis envoyé par le colonel Marty. Je sais que vous êtes de la Résistance. Vous pouvez compter sur MM Lemoine, Bousquet et Marty, comme sur moi-même. Dès qu'une opération de police sera dirigée contre la région que vous tenez, je vous en avertirai. De fait, à chaque opération qui se préparait contre nous, je fus prévenu de tout : effectifs, véhicules, dates... J'ai pu ainsi éviter au moins 6 fois le contact avec les forces de police. Le 6 décembre 1943, je fus prévenu par ce même inspecteur d'une grosse opération avec camions qui se préparait contre nous. J'ai eu les effectifs exacts pour les forces de police française. Je pus ainsi prendre mes précautions pour sauver mon groupe. » »

Mêmes situation et stratagème dans le Puy-de-Dôme avec les témoignages au dossier d'instruction de René Bousquet de MM. Chanu, Vaquier et Levy Balensi.⁴²

Il faut encore souligner que l'absence de résultat était parfaitement connue dès la Libération, avant même le retour d'Allemagne de René Bousquet. La note de la direction générale de la sûreté nationale, direction de la police judiciaire, du 7 novembre 1944 qui a servi à l'inculpation initiale de René Bousquet indiquait déjà : « Son passage à la haute direction des services de police est marquée par de nombreuses circulaires concernant la répression des menées anti-nationales et les premières expéditions contre le maquis qui ne donnèrent d'ailleurs aucun résultat positif. »⁴³

René Bousquet a toujours été perçu comme le protecteur des maquis

42. A.N.R.B.H.C. cotes 839-840-841. Le témoignage de Lévy Balensi a été publié dans le livre d'Yves Cazaux, op. cit.

43. A.N.R.B.H.C. cote 4.

par les collaborationnistes si on en croit les articles de presse de l'époque.⁴⁴

Ainsi, *Le Pilon* du 20 avril 1944 écrit qu'avec un tel personnage, il n'est pas surprenant que les mouvements gaullistes et communistes se soient développés. *Le Pilon* renchérissait « Était-il dupe ou complice ? Bousquet ne pouvait être dupe. Il connaissait les trames nouées ; il protégeait les gaullistes. »

Le National Populaire du 24 juin 1944 titrait en manchette après son arrestation par les Allemands : « Une situation régularisée » avec comme commentaire « M. Bousquet est maintenant considéré et traité en définitive pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour l'organisateur du maquis en France ».⁴⁵

Les Allemands s'en sont rendu compte. Le témoignage de Jean Tracou du 1^{er} mars 1949⁴⁶ est révélateur : « J'ai entendu dire par Laval lui-même qu'en ce qui concerne les fonctionnaires il avait pu négocier avec Abetz et obtenir quelques avantages mais que Oberg s'était montré absolument intraitable en ce qui concerne particulièrement René Bousquet. Comme quelques jours plus tard le Maréchal en ma présence protestait auprès de Renthe Fink contre ces diverses mesures, ce dernier lui répondit que M. Bousquet avait agi de manière à ne rien faire contre les terroristes et que c'était un véritable saboteur. »

Le témoignage de De Vogué, ancien déporté, du 6 septembre 1945⁴⁷ est probant : « Les Allemands n'étaient pas dupes de l'autorité de Bousquet. J'en veux pour preuve l'interrogatoire que j'ai subi en janvier 1944 de la part de la Gestapo au cours duquel les agents de la Gestapo ont dit devant moi à son sujet " nous savons très bien que si la résistance est organisée et développée de la sorte, c'est qu'elle a bénéficié de l'appui plus ou moins déguisé de Bousquet ; il nous a roulés. Maintenant qu'il est parti et que Darnand le remplace, la gendarmerie travaillera avec nous au lieu de travailler avec vous. " »

44. A.N.R.B.H.C. cotes 211 à 219 et 222 à 223.

45. A.N.R.B.H.C. cote 212. René Bousquet a corrigé le propos à l'instruction ; il a déclaré « la vérité c'est que mon action personnelle a garanti à la Résistance la sécurité relative sans laquelle il lui eût été plus difficile encore de s'organiser sous l'occupation ennemie. »

46. A.N. dossier Abetz F7 15331.

47. A.N.R.B.H.C. cote 305.

Le témoignage d'Abetz du 6 décembre 1945⁴⁸ vient consolider l'opinion de Bousquet, protecteur de la Résistance : « J'ai téléphoné au général Oberg (au sujet de Bousquet), il m'a répondu qu'il était impossible que Bousquet reste à son poste parce qu'il y avait des preuves que non seulement il tolérait mais qu'il avait organisé des centres de résistance dans la police. »

L'attitude de René Bousquet à l'égard du gaullisme.

René Bousquet a déclaré que s'il n'avait pas été en charge d'une fonction importante à la préfecture de la Marne, il aurait personnellement envisagé de rejoindre le général de Gaulle à Londres. Il n'est pas sûr pour autant, s'il y était allé, qu'il y soit resté, tellement l'évolution du mouvement vers le terrorisme et la guerre civile franco-française l'aurait vite désorienté.

Pour lui, comme pour le colonel Rémy, la France avait besoin d'une épée à Londres et d'un bouclier en France. Incapable d'imaginer les dissensions et les querelles de personnes face à la nécessité évidente du combat patriotique et de l'union entre Français, loin des sectarismes et des partis-pris, au contact des dures réalités, il s'est efforcé de rassembler les Français dans une lutte commune contre l'occupant.

Il a protégé de son mieux les gaullistes en 1942 lorsque les autorités allemandes ont exigé en juillet 1942 à leur égard des mesures de répression à l'égal de celles qui étaient menées contre les terroristes et les communistes. Les exigences allemandes étaient pressantes. Dès le 30 janvier 1941, Fernand de Brinon écrivait au maréchal Pétain : « M. Abetz m'a dès l'abord informé que la situation était grave... Il m'a dit que le Chancelier [Hitler] avait décidé de tenir le gouvernement français pour responsable de toute extension de la dissidence et de considérer cette extension comme une rupture de l'armistice. »⁴⁹ Deux mois plus tard, le 9 avril 1941, Fernand de Brinon rendait compte de son entretien, cette fois, avec le général Stülpnagel : « Le général m'a rappelé tout d'abord qu'en m'annonçant qu'il avait obtenu du maréchal Brautwitch⁵⁰, sur la demande que je lui avais faite, la grâce de

48. A.N.R.B.H.C. cote 463.

49. A.N. 3 W dossier Haute Cour de Brinon.

50. Commandant-en-chef de l'armée de terre allemande.

4 jeunes Français condamnés à mort par le tribunal militaire de Nancy pour avoir voulu rejoindre le général de Gaulle... Il a ajouté : je veux espérer qu'il sera possible au gouvernement français d'arrêter par ses moyens le mouvement de propagande gaulliste, sinon j'interviendrai par les mesures les plus efficaces. Ayez la bonté d'en informer le gouvernement français afin qu'il ne lui reste aucun doute à ce sujet. »⁵¹

Il va, sans dire, qu'avec le renforcement du mouvement gaulliste et sa participation revendiquée aux attentats, les exigences se sont faites de plus en plus vives. René Bousquet a trouvé la parade. Il a su, par le biais de propositions d'internement que devaient faire les préfets et surtout en réservant au ministre la décision à prendre (et qu'il ne prenait pas sauf le cas d'arrestation imminente par les autorités allemandes), protéger utilement les gaullistes. Il s'est expliqué au sujet d'une circulaire qu'il a adressé, aux préfets régionaux, le 20 août 1942, leur demandant de frapper avec sévérité tous ceux qui se livreraient sous quelque forme que ce soit et quel que soit leur rang social à une propagande d'inspiration gaulliste. Il répondit au juge d'instruction, le 8 octobre 1948 :⁵² « La situation (suite aux attentats) était grave et les Allemands reprochaient sévèrement au gouvernement l'inaction de sa police. Le 4 ou 5 août M. Laval se rendit à Paris pour en discuter avec les autorités allemandes. Il convoqua les préfets le lendemain. Je n'ai pas assisté à cette réunion. Je l'ai connue par ce que m'en a dit M. Laval le 6 août à son retour à Vichy. Il me déclara qu'il avait demandé aux préfets de prendre provisoirement quelques mesures d'internement destinées à calmer les protestations allemandes. Je lui fis valoir que la décision qu'il avait prise risquait de créer de nombreux incidents, soit en raison des excès que pouvaient commettre certains préfets soit par le fait que ceux-ci allaient être obligés de prendre de graves responsabilités sous le contrôle direct des autorités allemandes locales. M. Laval, frappé par mes arguments, accepta de se réserver un droit de contrôle et par conséquent de transformer le pouvoir de décision que les préfets tenaient de la loi en un simple pouvoir de propositions. Il était difficile d'expliquer, autrement que par une circulaire, ce revirement des positions qui allait à l'encontre de l'engagement que le gouvernement avait dû souscrire devant les autorités allemandes. C'est là le but de la circulaire du 20 août 1942 sur laquelle j'ai

51. A.N. 3 W dossier Haute Cour de Brinon.

52. A.N.R.B.H.C. cote 1178.

supprimé la mention "ministre de l'Intérieur" en accord avec le ministre, pour éviter un incident politique possible avec les Allemands. Aucune mesure d'internement ne fut prise à la suite des propositions que firent les préfets. J'ai personnellement conservé le dossier de cette affaire jusqu'à mon départ du ministère de l'Intérieur. »

René Bousquet a largement fait bénéficier les gaullistes des mesures de libération en zone libre. Le rapport Dannecker du 20 juillet 1942, suite à sa visite des camps de zone non occupée,⁵³ le prouve : « Fort Barreaux près de Grenoble : on y envoie surtout des prisonniers politiques (gaullistes, communistes, parfois aussi des individus coupables de marché noir). Il y a quelques mois leur nombre était de 900 hommes environ, il est aujourd'hui de près de 200. (23 d'entre eux sont des Juifs internés pour marché noir). » Cela est confirmé par une note du 18 décembre 1942⁵⁴ émanant d'un indicateur : « L'agent de liaison en position dirigeante au service d'information apprend d'une source certaine à Vichy que le secrétaire général à la police, Bousquet, a libéré tous les gaullistes arrêtés par le gouvernement français juste avant l'envahissement des troupes allemandes dans la partie non occupée de la France. Ce fait confirme le jugement de notre autre agent de liaison V Mann sur le danger que représente Bousquet. »

Les preuves de ce comportement peu répressif à l'égard des gaullistes, y compris en 1943 lorsque le fossé s'est irrémédiablement creusé entre Londres et Vichy, sont nombreuses. René Bousquet n'a cessé de favoriser le départ de France de nombreuses personnalités allant rejoindre le chef de la France Libre. Indépendamment de Pucheu dont il a facilité le passage à Alger via l'Espagne, voire des généraux Georges – l'ancien chef d'état-major – et Giraud, il n'a pas entravé le ralliement à de Gaulle de l'ancien ministre Viénot, de Queuille, de Couve de Murville, de de Lattre de Tassigny, de Barrachin, de François Bloch-Lainé et de bien d'autres.

Il a constamment donné des instructions et au besoin il est personnellement intervenu pour contourner les ordres allemands et tenter d'entraver leur action. Les comptes-rendus de préfets en témoignent : telle la lettre du 14 janvier 1943 du préfet des Côtes-du-Nord :⁵⁵ « J'ai reçu ce matin

53. Vichy Auschwitz 1942, op cit., pages 274 à 277.

54. Archives allemandes RH 31/VIII/9. Document 57 en fin de chapitre.

55. A.N. F7 14886.

la visite du commandant de gendarmerie qui tenait à me communiquer le texte d'une lettre qui vient de lui être adressée personnellement par le chef départemental SS lui donnant l'ordre d'arrestation de 28 personnes du département. De l'examen de la liste jointe il nous fut aisé de penser qu'il s'agissait de personnes suspectées soit de communisme soit de gaullisme... J'invitai le commandant à aller voir de suite le chef SS en le priant de compléter ses instructions... Le chef des SS précisa qu'il s'agissait en rien d'une opération en rapport quelconque avec la relève mais d'une mesure de police déterminée par lui conformément aux accords passés entre la police française et allemande et pour laquelle il avait recours à la gendarmerie française. Le commandant de gendarmerie transmet dans ces conditions pour exécution à ses brigades les ordres d'arrestation. Ces personnes semblent devoir être dirigées sur des camps de concentration. » A la réception de cette lettre, René Bousquet réagira par téléphone en demandant au préfet d'intervenir auprès de son homologue allemand. Celui-ci répondra au préfet en demandant trois nouvelles arrestations. René Bousquet décidera, alors d'élever le conflit à un niveau hiérarchique supérieur. Il saisira le général Oberg et en attendant adressera, le 28 janvier 1943, l'ordre de surseoir aux arrestations. « Vous prie surseoir exécution arrestations demandées par autorités locales en attendant la décision des autorités supérieures allemandes saisies de l'affaire. Vous rappelle que les ressortissants français arrêtés par la police française doivent, sauf cas de terrorisme caractérisé, rester sous contrôle des autorités françaises. »⁵⁶

La lettre confidentielle du préfet de Seine-et-Marne du 19 mars 1943 signée Chaigneau⁵⁷ signale : « Depuis le 1^{er} mars 1943, les autorités d'occupation ont procédé à l'arrestation de nombreuses personnes dans différentes localités de Seine-et-Marne. Il s'agit le plus souvent de sympathisants du parti communiste, de sympathisants gaullistes... Malgré mon intervention auprès des services de la police allemande, aucune libération n'a pu être envisagée à ce jour. »

Il n'a pas été trouvé de preuve au dossier de René Bousquet et ce, malgré une instruction très approfondie, qu'il ait fait [sinon comme mesure de protection face à un ordre allemand d'arrestation] interner quelqu'un

56. A.N. F7 14886. Document 58 en fin de chapitre.

57. A.N. F7 14880.

pour ses opinions gaullistes. Au contraire de multiples témoignages figurent à son dossier émanant d'amis et de collègues de l'administration qui révèlent que René Bousquet était parfaitement au courant de leurs sympathies gaullistes et qu'il les a toujours protégés et aidés lorsqu'ils étaient menacés ou risquaient de l'être.

L'attitude de René Bousquet, la plus significative, est sans doute son comportement dans l'affaire Jean Nocher, déjà évoquée⁵⁸.

L'épouse de Jean Nocher précise, dans une lettre adressée à maître Doublet, avocat de René Bousquet, le 23 juin 1949⁵⁹ :

« Mon mari, Jean Nocher, a été arrêté par la police française – brigade anti-gaulliste de Lyon – le 29 septembre 1942... Étant donné les attaques dont il était l'objet dans les journaux nazis, je craignais qu'un jour ou l'autre les Allemands ne vissent le réclamer.

Je fus reçue par M. Bousquet en personne, qui me dit ne rien pouvoir changer à la situation de mon mari, sinon me donner sa parole que tant qu'il serait là, mon mari ne serait pas livré aux autorités allemandes. » René Bousquet fit davantage que ce qu'il avait promis puisqu'il décida avant de quitter ses fonctions de libérer Jean Nocher, lui évitant ainsi de tomber entre les mains des Allemands.

Mme Nocher confirme les faits dans sa lettre : « Le 30 décembre au matin mon mari apprenait sa libération par le directeur du camp qui lui conseilla de quitter la région au plus vite. Ce que nous fîmes immédiatement... Le soir même, on apprenait qu'effectivement M. René Bousquet était remplacé par Darnand, et le lendemain des policiers allemands se présentaient au camp d'Evaux avec une levée d'écrou pour réclamer mon mari. Puis, à la mairie d'Evaux ils demandèrent mon adresse et se présentèrent à mon domicile, que j'avais quitté quelques heures plus tôt. »

Elle confirme également aussi que son mari était un agent gaulliste : « J'apporte donc ici la preuve irréfutable que M. René Bousquet a fait libérer un combattant de la Résistance, en dépit de la volonté des autorités occupantes et d'une partie du gouvernement de Vichy alors que les Allemands attachaient un grand prix à son arrestation... Le qualificatif d'agent gaulliste n'était nullement exagéré en ce qui concerne mon mari à qui le général de

58. Cf. page 354 (III^e partie, chapitre VII).

59. Document publié dans le livre d'Yves Cazaux, op.cit.

Gaule et le Comité national de la France combattante avaient décerné, dès mai 1943, une des premières médailles de la Résistance Française... Je ne connais pas personnellement M. René Bousquet, mais je devais à la vérité et à la justice de lui apporter ce témoignage. »

René Bousquet fera libérer de même Jean Cassou, lorsqu'il apprendra que les Allemands veulent s'en saisir. Une note d'archives du 12 juin 1943 établit que, par ordre de René Bousquet, « il y a lieu de faire procéder immédiatement à la libération du nommé Cassou Jean, actuellement interné ». ⁶⁰

La neutralité bienveillante à l'égard des Anglo-Saxons.

René Bousquet auquel on reproche aujourd'hui d'avoir été un patriote par trop nationaliste avait sans doute quelques raisons de se méfier des intentions anglo-saxonnes. Nous ignorons s'il a eu connaissance de l'article de Kingsbury Smith de juillet 1943 destiné à *l'American Mercury* (article interdit par la censure américaine mais que son auteur a diffusé sous forme privée aux Etats-Unis, en Angleterre, en Amérique du Sud et en Espagne; et dont on a retrouvé le contenu dans la malle du maréchal Pétain).⁶¹ Son texte est pour le moins révélateur d'une tendance qui n'était pas forcément partagée par les autorités alliées ; elle donne, cependant, à réfléchir : « Ni les Etats-Unis ni la Grande-Bretagne ne pourront tolérer que la France ne redevienne une grande puissance indépendante des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Pour ces deux puissances les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche sont d'un intérêt vital et doivent toujours être à leur disposition pour une intervention éventuelle sur le continent. Comme l'Allemagne sera abandonnée aux Russes, le contrôle anglo-américain du territoire français s'impose comme une mesure de précaution indispensable. Le territoire doit recevoir une garnison permanente anglo-américaine pour former contrepoids à la menace éventuelle des forces allemandes bolchevisées et des armées soviétiques. Comme les Français n'ont pas de préjugés raciaux, comme les Américains, des unités coloniales britanniques et les régiments

60. Archives personnelles. Jean Cassou était le chef de la Résistance de la région de Toulouse. Cf. document 59 en fin de chapitre.

61. A.N. dossier Haute Cour du maréchal Pétain.

noirs des Etats-Unis pourraient former ces garnisons. »

Il ne sera question ici de façon détaillée ni de l'affaire Desloges ni de l'affaire Keller pour toutes sortes de raisons. Notamment parce que je les ai évoquées à diverses reprises et que Yves Cazaux les a traitées dans son livre *René Bousquet face à l'acharnement* ; ⁶²parce que les Archives nationales détiennent, dans le dossier Bousquet, tous les éléments utiles concernant l'affaire Desloges ; parce que les archives de la D.G.S.E. (le contre-espionnage français), si elles sont un jour accessibles, et si les preuves n'ont pas été détruites, révéleront les circonstances réelles de la dénonciation du réseau Keller aux autorités allemandes.

Ajoutons à l'analyse d'Yves Cazaux de cette opération d'interception des communications allemandes entre Paris et Berlin, les messages que j'ai découverts récemment aux Archives nationales qui sont au dossier de Fernand de Brinon. Ils confirment que cette affaire particulièrement grave pour les intérêts de guerre allemands a été traitée du côté allemand par le maréchal von Rundstedt et par le général Stülpnagel ; du côté français par Fernand de Brinon et Pierre Laval. Sa divulgation est venue du sein des P.T.T.

De Brinon communique à Pierre Laval, le 23 janvier 1943, les textes des lettres qui lui ont été adressées par les généraux allemands.⁶³ La réponse de Pierre Laval à de Brinon du 25⁶⁴ apporte des précisions sur ce qui s'est passé. Il cherche par là même à éviter que les conséquences soient plus graves que celles qu'il a proposées lui-même le 13 janvier (propositions que nous ne connaissons pas et qui ont été repoussées par le général von Rundstedt). Ce qu'il indique dégage la responsabilité que l'on a cherché, comme pour l'affaire Desloges en son temps, à faire endosser par René Bousquet : « Il est rappelé que la découverte du dispositif de Livry-Gargan (Seine-et-Oise) est due à la diligence d'un sous-ingénieur des PTT et au loyalisme de ses chefs qui ont rendu compte sans hésitation ni perte de temps au ministère compétent. Le fonctionnaire qui a découvert le dispositif irrégulièrement établi a été officiellement félicité. »

⁶² Op. cit.

⁶³ A.N. 3 W dossier De Brinon Haute Cour.

⁶⁴ A.N. 3 W dossier De Brinon Haute Cour.

La neutralité bienveillante dont a fait preuve personnellement René Bouquet à l'égard des Alliés est attestée par sa correspondance avec le général Oberg et le colonel Knochen. Ce dernier lui écrit le 17 décembre 1942⁶⁵ : « D'après un rapport du commandant de la police de sûreté et des SD à Rennes, l'intendant de police régional de cette ville a refusé, il y a quelques jours, sur l'invitation qui lui en avait été faite, de collaborer aux recherches d'un équipage d'un avion anglais abattu, en faisant remarquer que cela lui avait été interdit par le secrétaire général de la police française. Par lettre en date du 26 septembre 1941, le commandant des forces militaires en France a pris définitivement position sur la question de la collaboration de la police française lors de l'arrestation des aviateurs ennemis en fuite. D'après cette lettre, la police et la gendarmerie françaises ont pour mission d'arrêter les équipages ennemis se trouvant en fuite pour autant que ces équipages ont cessé le combat. Comme l'expérience l'a montré, c'est le cas en règle générale. La possibilité que des aviateurs ennemis s'opposent par les armes à leur arrestation ne donne pas le droit à la police française de refuser de procéder à leur recherche. Je vous invite donc à donner à tous les services de police des instructions détaillées d'avoir à donner suite immédiatement et dans tous les cas aux demandes qui leur seront faites en vue de rechercher des aviateurs ennemis se trouvant en fuite. Les aviateurs arrêtés devront être conduits immédiatement au service SD le plus proche. »

L'intendant de police qui avait pris la décision sera conforté par lettre du secrétaire général à la police du 18 décembre 1942. Il précisera ensuite par courrier du 23 janvier 1943 que le commandant allemand sur place ne lui a plus reparlé de l'affaire.

René Bousquet fera répondre par Leguay au général Oberg le 2 février 1943 :⁶⁶ « Il est assez difficile de déterminer avec précision le moment à partir duquel les aviateurs anglo-saxons ont cessé le combat... Tant que la police française et la gendarmerie n'auront pas reçu ces armes et qu'elles ne disposeront pas d'une puissance de feu au moins égale à celle des hommes qu'elles recherchent, M. Bousquet soucieux d'éviter des risques inutiles pour le personnel déjà soumis à de très rudes épreuves dans sa lutte contre les terroristes et les communistes vous demande de lui épargner un combat disproportionné qui en l'état actuel des choses ne peut être mené

65. A.N. F7 14889.

66. A.N. F7 14889.

avec des chances de succès que par l'armée allemande elle-même. »

Le général Oberg, le 26 février 1943, réitérera sa demande⁶⁷ : « Il résulte clairement de cette lettre [du 2 février 1943] que l'on n'a pas du tout l'intention d'utiliser la police et la gendarmerie pour combattre les parachutistes, les groupes de saboteurs... Les équipages d'avions abattus ou descendus par nécessité en vue de leur sauvetage ont cessé le combat et s'efforcent uniquement d'échapper à la capture... Aussi je vous invite à donner des instructions détaillées en ce sens aux services de police et de gendarmerie français et de me faire parvenir une copie de ces instructions. » Il ne semble pas que de telles instructions aient été données.

René Bousquet interviendra à nouveau, en août 1943, après le refus par l'intendant de police d'Orléans, Gendry, de faire établir sur un point déterminé des barrages par la police française suite à un parachutage. Le général Oberg, par lettre signée Knochen du 6 août, demandera à ce que l'intendant régional Gendry soit relevé de ses fonctions. René Bousquet, suite à une note remise aux autorités allemandes où il défendait son collaborateur, réussira à repousser la demande.⁶⁸ Le même problème sera évoqué en septembre 1943 en zone nouvellement occupée, après le refus opposé aux Allemands par l'intendant Barthelet quelques jours avant son assassinat.

La lettre du général Oberg à René Bousquet du 13 septembre 1943 signée Knochen souligne l'attitude de l'intendant⁶⁹ : « Voici la position adoptée par l'intendant de police : le fait pour les équipages américains et anglais de sauter en parachute est pour la police française un acte de guerre. C'est donc à l'armée allemande et à la police allemande qu'il appartient de combattre ces personnes. La police française doit éviter de se mettre entre les 2 parties qui font actuellement la guerre. La police française se limite donc à barrer avec ses forces un certain rayon à partir du lieu de chute, ceci pour éviter que la population entre en contact avec les Anglais ou les Américains. La police française n'est donc pas en mesure de saisir ou d'arrêter un membre d'un équipage qui est en fuite. Elle donne aux forces allemandes, dès qu'elles

67. A.N. F7 14889.

68. A.N. F7 14892.

69. A.N. F7 14889.

sont arrivées, toutes indications nécessaires. En outre les services français ont été avisés de déclarer aux services militaires ou de police allemands les plus proches toute descente en parachute ainsi que toutes les observations qui auraient été faites. Je vous prie de me faire connaître si la position prise par l'intendant de police est une position isolée et personnelle ou s'il s'agirait là d'instructions générales prescrites par l'administration centrale et valables pour toute la France. »

Il est indiqué au crayon sur le document que René Bousquet en a parlé au Dr Knochen le 20 septembre 1943 ; il ne semble pas qu'il lui ait répondu par écrit.

Par un autre courrier du 9 décembre 1943, le général Oberg a demandé à René Bousquet la remise aux Allemands de six personnes, (Georges Costédoat et consorts), qui avaient été arrêtées par la police française, suite à l'assassinat d'un membre de l'armée allemande et qui avaient été envoyés au camp d'internement d'Evau-les-Bains. Les autorités allemandes prétendaient détenir les preuves que ces personnes arrêtées avaient un rôle dirigeant dans l'Armée secrète, qu'elles s'étaient rendues responsables d'espionnage à l'égard du Reich allemand et qu'elles avaient apporté leur aide à la désertion d'un soldat allemand. L'intendant de police de Toulouse avait refusé la remise en indiquant qu'après leur transfert dans un camp d'internement, il ne pouvait plus disposer de ces personnes. René Bousquet a soutenu la position prise par son intendant et a refusé de donner satisfaction au général Oberg.⁷⁰

Les interventions de René Bousquet se firent également en faveur d'individus. Citons en exemple le cas Vasseur⁷¹ (résumé après guerre par l'intéressé, de son vrai nom Watson) et confirmé par l'inspecteur Louis Calestrie). Vasseur, officier britannique, est arrêté par la police française le 2 juin 1943. Il est porteur de postes émetteurs, de codes et de télégrammes en cours de chiffrement, également d'une arme. Les pièces compromettantes sont détruites ; l'arme n'est pas mentionnée au procès-verbal et sa nationalité anglaise non plus. Un arrêt d'internement est signé par René Bousquet pour le soustraire aux convoitises allemandes. La Gestapo alertée par Buffet le réclame. La police accepte de le remettre aux Allemands pour interrogatoire

70. A.N. F7 14898. Document 60 en fin de chapitre.

71. A.N.R.B.H.C. cotes 380 à 383.

à la condition que ces derniers le restituent. Ils ne le feront pas ou n'auront pas le besoin de le faire, Vasseur parvenant à s'évader. Il trouvera asile chez le Dr Sabatier où il rencontrera en septembre 1943 l'inspecteur Calestrie lui-même recherché par la Gestapo.

Mentionnons aussi l'élargissement de Pierre Castay¹. L'intéressé a témoigné, le 25 mars 1946 : « J'ai été arrêté alors que j'étais chef régional pour le sud-est du réseau anglais Jean Marie à Londres "Dunky", réseau du colonel Buckmaster... Le colonel Marty consulta M. Bousquet qui lui prescrivit de demander à l'échelon de Paris (intendant de police Pierre Saury) d'obtenir coûte que coûte la liberté immédiate. M. Pierre Saury y parvint de justesse puisque condamné à mort le 10 octobre 1943, j'étais escamoté le 8 novembre. »

1. A.N.R.B.H.C. cote 491. Il a également adressé une attestation au président de la Haute Cour le 22 août 1945 qui est annexée en fin de chapitre (document 61).